



CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-
représentés : 12
Votants : 12
sauf CA et
subvention ccas
et amis musée

Le quinze mars de l'an deux mil vingt deux à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Madame Claudine NEDELEC, Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Louis LE LEUCH, Adjoint au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Christian LAMBLÉ, Monsieur Yoann LE GRAND, Monsieur François LOUBET, Madame Vanessa LE SIGNE, Madame Chloé VERNIOLLE,

Date de convocation : 01 mars 2022

Absents excusés : Monsieur Pierre –Marc BUTTY, Monsieur Alex GAUTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence pour penser à tous les naufragés de la guerre en Ukraine.

Le procès-verbal de séance du 08 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire remercie chaleureusement Madame HADO, responsable de la Trésorerie de Quimper Municipale, qui a gentiment accepté de présenter la situation financière de la commune.

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2021. (commune, ALSH, Clos du Névet)
- Comptes administratifs 2021
- Subventions 2022
- Subvention 2022 à l'Association « Les amis de Locronan »-Musée
- Subvention 2022 au CCAS
- Avancements de grade : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ere classe et d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe : recalibrage d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe ainsi que d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe ce au 01 septembre 2022. Mise à jour du tableau des emplois.
- Conventions stages BAFA pour l'ALSH : autorisations de signatures
- Tarifs et dates des marchés aux étoiles à finaliser
- Renouvellement de la convention entre la Commune de LOCRONAN et la Fondation du Patrimoine
- Projet de transformation du local rue du Four
- Affaires diverses-élections des 10 et 24 avril

1-2022-03-01 comptes de gestion 2021

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2021 (Commune, ALSH et clos du Nevet) sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2021 de la commune, de l'ALSH et du Clos du Nevet du trésorier.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion , commune alsh, Clos du Nevet 2021	12	0	0

2-2022 -03-02 BUDGET COMMUNE - CA 2021

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 934 283.51 contre 955 336.48 en 2020

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 256 913.30 contre 268 860.76 en 2020

A noter les principales dépenses :

- dépenses énergie-électricité : 24 328.57 stabilité
- eau et assnt : 5 479.48 stabilité
- Combustibles : 15 045.39 stabilité
- Carburant : 2 294.78 baisse d'environ 1000 € (acquisition du véhicule électrique)
- Fourniture entretien : 5 728.60 stabilité
- Fournitures petit équipement : 16 930.77 baisse de 3K€
- Fournitures scolaires : 4 265.62 stabilité
- Contrats prestations services : 18 419.03
- Locations mobilières : 12 126.36 (nacelle, copieurs, mat vidéo et sono)
- Entretien de bâtiments publics : 12 409.37 dont travaux embellissement musée
- Entretien voirie : 36 188.22 augmentation d'environ 3K€
- Maintenance : 13 179.27 baisse d'environ 1000 €
- Assurances : 26 137.07 au lieu de 24 883.95 en 2020
- Honoraires : 12 360.00
contentieux orange en cours (mais recette Groupama à recevoir à l'issue de celui-ci) et convention assistance juridique
- Frais de télécom : 4 922.78 (-800 € lié à la renégociation du contrat)
- Fêtes et cérémonies : 3 955.64 –budget habituel 10 à 15 K€
- Catalogues et imprimés : 4 516.20 stabilité
- Divers : animations : 4 940.07 –budget 15 K€ (factures à recevoir sur 2022)
- Autres services extérieurs : 8 807.13 –budget habituel environ 15 K€

Chapitre 012 : Charges de personnel : 457 592.72 au lieu de 415 033.77 en 2020

- Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et frais ALSH 105 439.73 au lieu de 85 731.66 en 2020. A noter la présence d'un agent en renfort de l'équipe technique depuis le 07 juillet 2021.
- Personnel extérieur : 12 871.57 au lieu de 6 889.36 en 2021. Les prestations Objectif Emploi Solidarité 2020 ont été comptabilisées en 2021 pour 8280 €. Les prestations 2021 sont quant à elle imputées en 2022 à hauteur de 6 624€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 101 436.14 au lieu de 113 425.85 en 2020

- A noter le versement d'une subvention de 45 650.00 à l'ALSH au lieu de 58 852.20 en 2020
- Subventions aux associations : 12 577.20 au lieu de 17 131.88 en 2020
- A noter le versement d'une subvention de 2500 € au CCAS

Chapitre 66 : Charges financières : 24 825.17 au lieu de 23 895.74 € -A noter la souscription d'un nouvel emprunt de 180 000 € en cours d'année

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 82 656.43 au lieu de 6256.20 en 2020

A souligner le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Clos du Nevet à hauteur de 79 155.93. Comme l'an passé des titres émis de 2008-2009-2010 ont été annulés à hauteur de 3500.50 €.

Chapitre 68 : Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées à hauteur de 1 340.59 € au lieu de 125 000 € portés en 2020 en provisions pour perte sur le lotissement du clos du NEVET.

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 531 507.25 dont report 224 517.63 contre 1 241 897.80 € dont report de 173 230.58 en 2020

Principales recettes

Chapitre 013-atténuation de charges 105 439.73 au lieu de 85 731.66 en 2020

- Les salaires et frais ont été refacturés à l'ALSH à hauteur de 77 000 € au lieu de 75 000 en 2020 . L'effet d'aubaine des contrats aidés n'existe plus depuis 2019 pour l'ALSH

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 39 962.40 au lieu de 55 104.62 .Les principales recettes sont :

- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël : 500 au lieu de 2000 en 2020 . A signaler, les recettes de locations de chalets sont de 5500 € facturés en 2022.
- Redevances terrasses et droits sur occupation domaine public : 3 644.26 au lieu de 9556.66 en 2020
A noter, pas de redevance terrasse en 2021
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 1900 € au lieu de 14 327 € en 2020 (entrées 2019). La recette concernant l'exposition de la crèche provençale et l'exposition Michaud -Vernez sera constatée en 2022.
- Garderie et cantine : 18 953.85 au lieu de 14 087.20 € en 2020 (pas de service pendant 3 mois en 2020)
- Reversements par autres redevables 13 785.46 au lieu de 12 453.57 en 2020. Charges locatives remboursées par l'ALSH : 9 000, avoirs sur factures et remboursement de frais suite à mise à disposition d'un local médical.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 792 779.27 au lieu de 746 781.68 € en 2020 dont :

- Contributions directes : compte 73111 et 7318 : 428 406.00 au lieu de 450 542.00. (Le levier fiscal sur la taxe d'habitation ne pourra plus être activé du fait de la suppression intégrale de cette taxe à terme. Toutefois, les résidences secondaires continueront à être impactées en 2023)
- Droits de stationnement : 219 861.51 au lieu de 185 347.44. Une somme de 8 834.50 € a été perçue au titre de la recette camping cars de 2020. Celle de 2021 sera enregistrée en 2022 à hauteur de 12 567.08.
- Dotation de compensation de QBO à Locronan 50 636.00.
- Droits de place : 11 262.64
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 48 913.12 au lieu de 45 843.94 en 2020.
- Redevances illumination : pas de redevance facturée sur l'exercice comptable 2020. L'exercice 2021 enregistre les recettes relatives à 2020 pour 16 000 € et celles relatives à 2021 pour 17 700 € soit 33 700 € de recettes globales.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 165 583.54 au lieu de 174 576.69 .

A souligner que le versement d'une somme de 47 292 € versée par l'Etat au titre du soutien aux collectivités en compensation des pertes de recettes liées au contexte sanitaire était attendue (article 74 de la loi des finances). 36550 € ont été réellement perçus. Cette opération va donc se traduire par une charge exceptionnelle qui sera comptabilisée sur l'exercice 2022 au compte 6718 à hauteur de 10742 €

- DGF : 22 968 € au lieu de 29 046 € en 2020 : somme de nouveau en retrait de 20.92%.
- Dotation de solidarité rurale : 14 080 € au lieu de 13 730 € en 2020
- Versement Autres organismes : 7 061.54 au lieu de 8 032.69 (aide CAF pour garderie périscolaire essentiellement à hauteur de 6K€)
- Compte 74834 : 85 103 au lieu de 18 970 € : allocation compensatrice de taxes foncières (incidence réforme fiscalité)
- Compte 7488 : Autres participations : 36 371 € dont **25 153** reçus en 2021 au titre de la garantie de recettes **COVID**, et **5000 €** au titre du bonus écologique acquis du fait de l'achat d'un véhicule électrique. A noter en sus le remboursement des charges de l'office de Tourisme : 6 116 € inchangé

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) : 35 237.39 au lieu de 1 839.06 en 2020

- location de salle : 1370 € au lieu de 685 € en 2020 et 7420.00 en 2019-Effet COVID évident.
- **Tournage film CINETEVE : 33 000 €**

Chapitre 76 : Produits financiers : ns

Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 33 005.00 au lieu de 4 559.22 en 2020

- Participations sponsors pour Illuminations : 33 000 (dont 11 500 pour 2020 et 21500 perçus au titre de 2021) contre 300 comptabilisés en 2020

1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 306 117.44 dont report de déficit 3 658.64 contre 202 850.81 € en 2020 dont report de déficit 27 229.54

*1641 –échéances capital emprunt en euros : 92 647.08 contre 77 834.98 en 2020. Rappel d'une souscription d'emprunt de 180 000 € en 2021. Notons aussi qu'une échéance de 4 375.02 € de 2020 a été reportée sur 2021.

OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES

*202 -documents d'urbanisme

Voté :	33 316.98 €
Réalisé	5 223.65
-révision allégée n)2 :	4 743.65
-étude FIA :	480.00

Reste 28 093.33 RAR
Marché SPR signé à hauteur de 69 480 € TTC-

*2031- Frais étude

Voté :	891.51 €
Réalisé :	0

Reste 891.51 RAR depuis 2020

*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

Voté :	6 609.33 €
-réalisé	4 520.73
Applique murale pl ds charrettes	
Cable place eglise	
Pts lumineux chem kervellic et	
Rue de la Montagne	
Fixation chem kervellic	
Reste	2 088.60 RAR

Ouvrage -148 rue de la Montagne :	1 350
Ouvrage 245-D7 :	450
Ouvrage 150-rue de la Montagne :	550
Ouvrage 98 –rue du Four :	1 100

*205 – droits SEGILOG VOTÉ	2 900.00
Réalisé	2 862.00
Reste	38.00

*21318-Autres bâtiments publics	
Voté :	15 000.00 €
Réalisé	0.00 €
Reste	15 000.00 € RAR

Reste préau ancien abattoir(10 000)
Des travaux en cours ont été comptabilisés au compte 2313-18 à hauteur de 3 382.82 €

*21538 -Autres réseaux (fibre)	
Voté	7 000.00 €
Réalisé	0.00 €
Reste	7 000.00 RAR

*2182-matériel de transport	
Voté	25 000.00 €
Réalisé	24 451.00 €
Fourgon : 17 134.36	
Remorque : 7 316.64	
Reste	549.00 RAR

*2183-matériel de bureau et informatique	
Voté :	14 000.00 €
Réalisé	9 060.00 €
2 tableaux num :	5 760.00
10 tablettes num et accessoires	3 300.00
Reste	4 940.00 RAR

Poste pc école : 792.00
Poste pc urba : 858.00
Dossier école (12000-9060) : 2 940

*2184-mobilier

Voté : 699.22 €
Réalisé : 4 bancs à l'école 616.88 €

Reste 82.34

*2188-Autres immo corporelles non affectées

Voté : 38 536.38 €
Réalisé : 22 130.91 €

Extincteurs : 520.68
Plaques voiries : 1 634.59
Guirlandes 2020 : 3 191.10
Bineuse : 1 890.00
Video projecteur : 3 210.00
Distri- sachets : 573.60
Puits : 950.00
Panneaux : 2 176.20
Guirlandes 2021 : 7 984.74

Reste 16 405.47 RAR

-signalisation chemins creux

Et patrimoine vernaculaire : 10 000.00

-vitrine musée : 550.49

-guirlande : 1 351.49

-autres : 4 503.49

2 déshumidificateurs pour le musée ont été comptabilisés à hauteur de 1 101.60 au compte 60632 en fonctionnement.

*2213-Terrains autres que voirie

Prévu, réalisé en 2022 25 500.00 RAR

**Décapage et travaux pour la
nouvelle zone relative à l'extension
du cimetière**

OPÉRATION 15 : VOIRIE

*** Compte 2315 ⇨**

Voté : 155 000.00 €
Travaux réalisés : 119 160.00 €
Chemin de park david, de ty rouz
Chemin de kervellic , du ménec

Reste 35 840.00 RAR

-aménagement divers –étude rochette sur mandature :30 000.00

-coffret parking mission : 5000.00

-autres : 840.00

OPÉRATION 18 : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX :

*Voté:	46 099.19 €
travaux réalisés	3 382.81 €
école –vmc, séparateurs urin, lampes :	
électricité : école, cabinet médical, vestiaires	
Reste	<u>42 716.38 RAR</u>

Projets

- Musée : 20 000 €
- Rénovation énergétique ti lokorn : 10 000
- Four à pains : 10 000
- solde RAR 2020 : autres: 2 716.38

OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE :

Voté	21 788.86
Réalisé:	2 992.74
Préservation cloche 5 église :	1 912.74
Création rampe bois et anti dérapant :	1 080.00
Reste	<u>18 796.02 RAR</u>

- Travaux église-Etude ST Ronan et voutains et Chapelle Bonne Nouvelle
- Procédure du choix de l'Architecte du Patrimoine en cours et étude
- Solde en report : mise en conformité protection contre la foudre
- Facture de 3721.45 € prévue

OPERATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG

Voté :	21 879.06
Réalisé	15 411.00
Création espace vert entrée rue Lann	
Aménagement place des charrettes	
Parking stabilisé venelle leur ar person	
Reste	<u>6 468.06 RAR</u>

- projet aménagement bourg (cm du 19/11/21)
- Place mairie et rue du Four : 599 344.20 € TTC

OPERATION 26 : TRAVAUX KERGUENOLE

Voté :	20 000.00
Réalisé	0.00
Reste	<u>20 000.00 RAR</u>

OPERATION 27 : AIRE DE CAMPING-CAR

Voté :	15 000.00
Réalisé	0.00
Reste	<u>15 000.00 RAR</u>

2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS : 333 370.04 au lieu de 199 192.17 en 2020

*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :

Prévu :	31 400.00 €
Réalisé :	31 476.46 €

*10226 : Taxe d'aménagement :

Prévu :	7 000.00 €
Réalisé :	15 360.13 €

*1068 : affectation résultat 2020

Prévu et réalisé	62 043.69 €
------------------	-------------

*1322 Subventions Région

Prévu :	0.00
Réalisé au compte 1322	3 665.50
Avance région sur projet aire camping car 50%	<u> </u>
Reste à réaliser	sans objet
Reste 50% selon convention à prévoir budget 2022	

*1323 Subventions Départementales

Prévu et réalisé	
SDI (subv dptale investissmt)	15 757.00
Reste à réaliser	<u>sans objet</u>

*1326 Autres établissmts publics

Réalisé	4 671.21
Recettes au titre des certificats d'économie énergie perçus suite à des travaux éligibles	

*1328 Autres

Voté	17 700.00
Reçu	17 531.89

Fondation du Patrimoine

*1641 : emprunts voté et réalisé 180 000.00

*2804 : Amortissements 2 816.46

Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
A	Dépenses 934 283.51	F	Dépenses de l'exercice 302 458.80
B	Recettes 1 306 989.62	G	Recettes de l'exercice 333 370.04
C	Excédent de l'exercice : B-A 372 706.11	H	Excédent de l'exercice : G-F 30 911.24
D	Résultat reporté (exercice n-1) 224 517.63	K	Déficit cumulé à reporter 3 658.64
E	Excédent à affecter 597 223.74	L	Restes à réaliser dépenses 234 368.37
		M	Restes à réaliser recettes 0
		M	Besoin de financement 207 115.77

Pour informations :

Affectation proposée :

-compte 1068 : réserves : 207 115.77

-compte 002 excédents reportés : 597 223.74 – 207 115.77 = 390 107.97

Le conseil Municipal,

Monsieur Le Maire se retirant

Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2021 COMMUNE	11	0	0

BUDGET ALSH - CA 2021

CA 2021

ALSH :

DEPENSES réalisées : 112 654.80 contre 108 229.85 en 2020

RECETTES réalisées : 134 582.78 dont report 27 620.23 contre 135 850.08 dont report 15 832.80.

Les dépenses de « charges à caractère général » s'établissent à 19 262.31 € contre 18 628,05 € en 2020. Elles sont un peu plus élevées que l'année précédente (+ 634.26 €). Le poste alimentation intègre par exemple les factures cantine du nouveau fournisseur depuis juillet 2021 : meilleurs produits proposés mais aussi un peu plus chers.

Les dépenses « Charges de personnel » sont de 93 035.23 contre 89 327.80 € en 2020.

Les recettes (hors report des excédents antérieurs) sont en retrait de 13 054.73 € par rapport à l'année précédente. A noter que la subvention communale d'équilibre recule de 13 202.20 passant de 58 852.20 en 2020 à 45 650 en 2021. Ceci explique en partie cette évolution.

Il est à souligner que le résultat global, en tenant compte du report des excédents des années précédentes se solde par un excédent de 21 927.98 au lieu de 27 620.23 €.

Bilan A.L.S.H

En 2021, l'ALSH a accueilli 154 enfants (167 en 2020). Le service a été assuré pendant 113 jours, ce qui représente 1271 heures d'ouverture.

Les dépenses :

Les dépenses de « *charges à caractère général* » s'établissent à 19262,31 euros.

Elles sont plus élevées qu'en 2021(+634,26) et moins que celles de 2019 (-6645,17).

Les dépenses sont moins élevées qu'en 2019 car il n'y a quasiment pas eu de sorties ni de déplacements en car ces 2 dernières années à cause de la Covid et par mesure d'économie.

Cependant, il sera nécessaire, si cela est possible, de proposer à nouveau des sorties en 2022 pour redynamiser l'ALSH et aussi pour emmener des enfants qui n'ont pas accès à certains loisirs dans le cadre familial (cinéma, musée, parc animalier...)

Le compte 60623 « *Alimentation* » est le poste où il y a eu plus de dépenses qu'en 2020. En effet, il y a eu un changement de prestataire en juillet 2021. La qualité des repas du fournisseur actuel est supérieure à l'ancien mais le prix du repas est aussi plus élevé (3,17 € TTC maintenant contre 2,23 € TTC auparavant), cela explique donc la hausse des dépenses.

Les dépenses de « *charges de personnel* » s'élèvent à 93035,23 € en 2021 contre 89327,80 en 2020. Cela se justifie de plusieurs façons :

-par le manque de stagiaires mais aussi,

-par les arrêts de travail de plusieurs mois pour 2 agents titulaires notamment pendant les grosses périodes de travail (été) ; les coûts de ces 2 postes sont inclus dans le compte 6411 « *remboursement du personnel titulaire à la collectivité* » . -comme il a fallu remplacer le personnel absent, le compte 6412 « *personnel non titulaire* » a augmenté passant à 10740,07 € en 2021 contre 9 374,33 € en 2020. Cependant, la somme prévue était de 13 500 €. L'ALSH ayant fermé à pâques et les camps n'ayant pas eu lieu à cause de la Covid, les crédits n'ont pas tous été consommés.

Pour 2022, il serait envisageable de mettre à nouveau les camps en place pour diversifier l'offre du service, augmenter la fréquentation de l'ALSH. Le SMIC ayant augmenté, il faudra en tenir compte pour les crédits de ce chapitre.

Les recettes :

Le compte 70632 « *à caractère de loisirs* », correspond à la participation des familles. Le montant réalisé est moins élevé que la somme attendue. Cela s'explique par la fermeture de l'ALSH à Pâques (ouvert uniquement aux personnels indispensables à la crise et gratuitement) mais aussi par l'ouverture d'un ALSH à Plogonec.

Ceci induit une baisse de 40% de fréquentation et donc une baisse de participation des familles.

Notons que la subvention de la CAF est supérieure à ce qui était prévu (+ 6344,82)

Fréquentation en 2019

	TOTAL						Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			TOTAL
					-6 ans	+ 6 ans		
HIVER	60	250	310	10	158	152	31	2240
PAQUES	39	260	299	10	164	135	30	2236
ÉTÉ	80	1326	1406	37	721	685	38	10 928
CAMPS	0	43	43	10	18	94		1150
TOUSSAINT	15	278	293	8	158	135	36	2284
NOEL	6	91	97	6	51	46	16	752
MERCREDIS	223	513	736	33	361	375	22	4996
TOTAL	415	2600	3015	114	1631	1622		24586

La fréquentation en 2020 :

	TOTAL						Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			
					-6 ans	+ 6 ans	TOTAL	
HIVER	19	368	387	10	178	209	39	3020
PAQUES	0	41	41	9	14	27	5	328
ÉTÉ	120	1292	1412	40	691	721	36	10816
CAMPS	0	0	0	0	0	0	0	0
TOUSSAINT	8	357	365	10	168	197	37	2888
NOEL	3	104	107	6	57	50	18	844
MERCREDIS	115	417	532	29	237	295	19	3796
TOTAL	265	2579	2844	104	1345	1499		21692

La fréquentation en 2021 :

	TOTAL						Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			
					-6 ans	+ 6 ans	TOTAL	
HIVER	6	267	273	10	141	132	28	2160
PAQUES	16	44	60	10	35	25	6	416
ÉTÉ	46	1244	1290	40	638	352	33	10136
CAMPS	0	0	0	0	0	0	0	0
TOUSSAINT	4	213	217	9	103	114	25	1720
NOEL	1	122	123	9	73	50	14	980
MERCREDIS	184	572	756	35	426	330	22	5312
TOTAL	257	2462	2719	113	1416	1303	24	20724

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation a été plus basse qu'en 2021 sauf les mercredis et Noël (périodes pour lesquelles il y a eu plus de jours d'ouverture).

Il semblerait que depuis la crise de la Covid plusieurs facteurs soient à l'origine de cette évolution.

Les familles ont changé leurs habitudes, les parents privilégient les congés durant les vacances scolaires ou les mercredis, les enfants sont davantage gardés dans les familles (oncles, tantes, grands-parents, ...), certains parents sont au chômage partiel, d'autres en télétravail... D'autres familles ne souhaitent pas que leurs enfants subissent les contraintes dues à la Covid (ex : port du masque) et d'autres ont perdu leur emploi.

La fréquentation des mercredis était revenue à la hausse mais celle-ci est de nouveau en retrait depuis la fin de l'année 2021.

L'ouverture de l'ALSH de Plogonnec, nous fait perdre une partie des enfants que nous accueillions auparavant. En 2021, il y a eu plus d'enfants de moins de 6 ans à fréquenter l'ALSH que ceux de plus de 6 ans. En 2020, c'était le contraire.

Provenance des enfants :

	Hiver	Juillet	Aout	Toussaint	Noël	Mercredis
	%	%	%	%	%	%
Cast	3	2	0	0	0	1
DZ	3	0	0	4	10	4
Guengat	1	1	0	4	0	3
Kerlaz	6	9	6	6	10	4
Locro	24	12	16	30	35	31
Paris	0	1	1	0	0	0
Plogo	49	53	53	21	26	28
Plon	3	5	6	4	6	3
Quémé	8	14	17	26	13	24
Quimp	3	3	2	4	0	1

Jusqu'au mois d'août, la majorité des enfants venait de Plogonnec. Depuis l'ouverture d'un ALSH sur cette commune, ce sont les enfants de Locronan qui sont les plus nombreux. Toutefois, ceux de Plogonnec continuent à être nombreux sur ces périodes.

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	112 654.80
B	Recettes	106 962.55
C	Déficit de l'exercice : B-A	5 692.25
D	Résultat reporté de l'exercice	27 620.23
E	Excédent à affecter	21 927.98

Il sera proposé aux élus de le reporter en excédent d'exploitation au prochain budget
Le Conseil Municipal,
Monsieur Le Maire se retirant,
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité le compte administratif 2021 de l'ALSH

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
CA 2021 ALSH	11	0	0

BUDGET clos du Nevet - CA 2021

- Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

Les charges à caractère général s'élèvent à 893.32 € contre 169 325.48 en 2020
-facture urbateam pour solde de maîtrise d'œuvre : 892.75
-régularisation opération de clôture : 0.57

Les charges financières s'élèvent à 1526.50 contre 3 053 € : Rappelons le remboursement anticipé du crédit relais engendrant des intérêts moindre payés sur l'exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit : vente du dernier lot à hauteur de 25 499.79 HT

- S'agissant des dépenses et recettes d'investissement, notons le remboursement de l'emprunt à hauteur de 430 000 €

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks (\neq dépenses et recettes réelles).
Le résultat définitif des opérations s'établit à -79 155.93. Ce déficit a été couvert par une même somme versée par la commune.

Le budget du Clos du NEVET sera donc clôturé au 31/12/2021 comme prévu.

Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement			
A	Dépenses	104 656.38	F	Dépenses de l'exercice	430 000.66
B	Recettes	104 656.38	G	Recettes de l'exercice	102 236.56
C	résultat de l'exercice : A-B	0	H	résultat de l'exercice : G-F	327 764.10
D	Résultat reporté de l'exercice n-1	0	I	Report excédent n-1 au cpte 001	327 764.10
E	Excédent à reporter	0	J	Résultat à reporter	0,00

Le Conseil Municipal,
Monsieur Le Maire se retirant
Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le dernier compte administratif du CLOS DU NEVET

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Comptes administratifs Clos du Névet 2021	11	0	0

3-2022-03-03 SUBVENTIONS 2022. Propositions (cf feuilles)

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité les subventions suivantes :

LIBELLE	voté en 2022
ASSOCIATIONS ET ECOLE DE LOCRONAN	
APE école Anne de Bretagne	500.00
Cap Solidarité Madagascar	1 500.00
Ecole Anne de Bretagne (Subv. Classe de découverte & Puy du Fou)	2 300.00
Danserien Bro LOKORN	200.00
Les mémoires de Locronan	500.00
Ti ar Sonj	2 500.00
SOUS TOTAL	
AUTRES ASSOCIATIONS	
AEP Skoll diwan QUIMPER	300.00
AFSEP(asso française des sclérosés en plaques)	100.00
Association Le Livre dans la cité (Bibliothèque de Locronan)	220.00
Association rêves de Clowns	100.00
Banque alimentaire	320.00
Secours Catholique equipe Porzay	200.00
Secours Populaire	200.00
Semi-Marathon Quimper Kerne Sport	1 000.00
Solidarité Paysans Bretagne	100.00
SPREV- Ass sauvegarde patrimoine religieux en vie	700.00
SOUS TOTAL	
PARTICIPATIONS	
ANETT Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques	200.00
Association des maires du finistere	276.68
Association des maires ruraux du Finistère	100.00
Fondation du Patrimoine	75.00
Petites Cités de Caractères	2 000.00
Plus Beaux Villages de France	2 438.00
SOUS TOTAL	
NOUVELLES DEMANDES	
Landibilic Loisirs (Résidents Ehpad Ar Steir)	300.00
REDADEG- course-relais / 24 mai 2021	
LADIES TOUR Bretagne	5 000.00
LOCRONAN Classic (soins aux enfants)	500.00
SOUS TOTAL	
TOTAL GENERAL	21 629.68 €

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subventions 2022	12	0	0

4-2022-03-04 SUBVENTIONS 2022 à l'association « les amis du Musée Charles DANIELOU »-Musée

Il est proposé de voter une subvention de 1000 € au profit de l'Association « les amis du Musée Charles DANIELOU »

Le Conseil Municipal,

Monsieur Le Maire se retirant, car Président de la structure,

Après avoir délibéré,

VOTE une subvention de 1000 € au profit de l'Association « les amis du Musée Charles DANIELOU »

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
subvention 2022 à l'association « Les Amis du Musée Charles DANIELOU »	11	0	0

5-2022-03-05 SUBVENTIONS 2022 au CCAS

Le conseil municipal,

Monsieur Le Maire se retirant,

Après avoir délibéré

Décide de verser 2500 € de subventions au CCAS de Locronan.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
subvention 2022 au CCAS	11	0	0

6-2022-03-06 AVANCEMENTS DE GRADE : création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe- Mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) principal de 1^{ère} classe. Il s'agit d'un recalibrage d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe ainsi que d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe. L'opération sera actée au 01 septembre 2022, date à laquelle les agents rempliront les conditions d'avancement de grade (formation et ancienneté acquises).

L'incidence sur le budget 2022 pour les deux agents sur 4 mois est de 253.04 € dont charges. Sur un an l'incidence est de 759.12 €.

Le tableau des emplois actuel prévoit ces possibilités, la mise à jour des emplois pourvus sera à opérer.

**PROJET TABLEAU DES EMPLOIS au 01 septembre 2022
MAIRIE DE LOCRONAN—de 1000 habitants**

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	STATUT	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL
Administratif	Secrétaire générale	Attaché	Attaché principal	Titulaire	1 Attaché	0	TC
	Agent administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur	Titulaire	1 rédacteur	0	TC
	Agent administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur	Titulaire	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	TNC :25.5h/sem aine
Technique	Agent technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	TC
	Agent technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique	0	TC
	Agent technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	Non pourvu	1	Les élus s'interrogent sur l'évolution de ce poste- suite à départ en retraite remplacé par Ojectif emploi solidarite et par contractuels ponctuels
Culture et enfance	Directrice ALSH et coordinatrice des activités périscolaires	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl	animateur	Titulaire	1 adjoint d'animation principal de 1 ^e classe-	0	TC
	Adjoint de direction ALSH	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1 ^e classe	Titulaire	1 Adjoint d'animation non titulaire	depuis le 01/05/2017	TC
	Aide maternelle-ATSEM et animation	ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 ATSEM principal de 1 ^e cl	0	TC (29 école+6H ALSH/sem annualisé)
	Agent de cantine, de nettoyage et d'animation	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique principal de 2 ^e cl	0	TC
	Agent de cantine, de nettoyage et garderie	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1 Adjoint technique	0	TNC 27h/semaine

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE un recalibrage du poste d'ATSEM principal de 2^e classe et du poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe en créant à leur place :

-un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

-un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

DECIDE qu'il s'ensuivra une mise à jour du tableau des emplois au 01 septembre 2022 tel que proposé.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'un poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	12	0	0

7-2022-03-07 CONVENTIONS DE STAGE BAFA AU SEIN DE L'ALSH : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été saisi de demandes de stages BAFA au sein de l'ALSH.

Mme Jessy Routheut, domiciliée à Briec : stage pour 5 mercredis entre le 16 mars et le 18 mai 2022.

Mme Justine Salou domiciliée à St Albin : stage soit du 08/07 au 31/07 ou du 01/08 au 31/08.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions sus-visées.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Signature de conventions de stage	12	0	0

8-2022-03-08 TARIFS ET DATES DES MARCHÉS AUX ÉTOILES

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible d'envisager 6 marchés aux étoiles en 2022 : le 14 juillet, le 21, le 28, le 04 août, le 11 août, le 18 août .

Les tarifs seraient reconduits comme suit :

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus.

-Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité les marchés aux étoiles aux dates et conditions proposées :

-6 marchés aux étoiles en 2022 : le 14 juillet, le 21, le 28, le 04 août, le 11 août, le 18 août .

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus.

-Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

DECIDE, pour favoriser la vente de denrées alimentaires produites en circuit court à Locronan et dans les communes environnantes, de réserver un espace gratuit place de la Mairie pour accueillir les producteurs visés.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs marché aux étoiles 2021 et nombre de marchés	12	0	0

9-2022-03-09 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOCRONAN ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Il est proposé de poursuivre le partenariat entre la commune de LOCRONAN et La Fondation du PATRIMOINE jusque fin 2024.

L'enjeu est de soutenir toutes les démarches qui visent la préservation du patrimoine public et privé et la mise en œuvre d'une politique d'amélioration de la qualité urbaine et ce selon des critères d'éligibilité définis par la Fondation.

Cela se traduit concrètement par un soutien financier. La commune de LOCRONAN apporte, par le biais de la Fondation du Patrimoine, une aide aux propriétaires privés qui restaurent, conformément aux préconisations de la Fondation du Patrimoine de BRETAGNE et de l'Architecte des bâtiments de France, un élément du patrimoine bâti habitable ou non, visible depuis la voie publique, ayant un intérêt patrimonial et situé à LOCRONAN.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine	12	0	0

10-2022-03-10 PROJET de TRANSFORMATION du LOCAL RUE DU FOUR

Monsieur Le Maire informe les élus que le local situé 7 rue du Four est désormais libéré. Il propose qu'un logement d'urgence y soit entre autres prévu et qu'à cet effet des crédits soient votés au budget.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Donne un accord de principe pour que les personnes privées brusquement de logement puissent se retirer prioritairement dans un local dédié, étant entendu que ce local pourrait être affecté à d'autres usages permanents : réunion de commissions ou autres lorsqu'il est libre.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Accord de principe sur affectation prioritaire du local situé au 7 rue du Four	12	0	0

11-2022-03-11 PROJET D'UNE GRANDE ROUE À LOCRONAN DURANT L'ÉTÉ ET DURANT LES ILLUMINATIONS

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Donne un accord de principe pour qu'une grande roue soit installée sur la place du 19 mars 1962 à LOCRONAN durant l'été et les « Illuminations » de fin d'année

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Accord de principe pour l'installation d'une grande roue pendant l'été et les Illuminations	12	0	0

Affaires diverses : permanence des élections présidentielles
Levée de la séance à 22 heures